

N° 2017.25.08.200

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Considérant le programme des manifestations organisées pour la fête locale qui doit avoir lieu du vendredi 1^{er} septembre 2017 au dimanche 3 septembre 2017 ;

Considérant la nécessité de renforcer le dispositif « Plan Vigipirate » et d'assurer la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant le nombre limité d'emplacements disponibles pour l'ensemble des forains autorisés sur le site et le dispositif de sécurisation .

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur l'avenue André Vignau Anglade dans la portion comprise entre l'avenue François Mitterrand et la rue Jean Raymond Guyon du 1^{er} septembre 2017, 16h00, au 3 septembre 2017, 22h00.

ARTICLE 2 : La liste des forains autorisés sur le site pendant la durée de cette manifestation est et se limite strictement à :

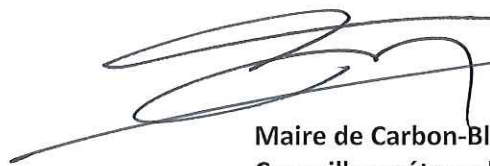
- M.Touchet « Deauville Casino,Grue »
- M. Rosel Riva « Jeux de cascade, pêche, réglisse »
- M.Lavandier « L'auto Skooter »
- M.Diez « Confiteries »
- Mme Lataillade « Pêche »
- M.Lacombe « Auto skooter enfants, boîte à rires »
- M.Boisdevesys Joël « Jeux d'adresse, barbe à papa »
- M.Boisdevesys Sylvain « Pêche, barbe à
- Mme Bissireix « Mini pousse-pousse »
- M.Tovar « Pieuvre »
- M.Caprini « les Quatre mas »
- M.Magimel « Manège enfants »
- M.Arsaut « Le rafale »
- M.Visse « Jeux d'adresse »
- M.Martin « Jeux d'adresse »
- M.Claudio « Trampoline, barbe à papa »

ARTICLE 7 : Ampliation sera adressée à

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Préfecture de la Gironde, service manifestation/sportive
- Les services municipaux de la ville de Carbon-Blanc

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 25 août 2017
Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.